

# Revue de presse

Du 14 au 18 février  
2019



### Un accueil chaleureux pour les nouveaux arrivants

La traditionnelle cérémonie de bienvenue des nouveaux habitants, installés en 2018 sur la commune, s'est déroulée vendredi soir dans le hall de la Mairie; comme dans de nombreuses communes, la municipalité met un point d'honneur à favoriser l'intégration des nouveaux venus en leur apportant des informations pratiques et des renseignements sur l'histoire de la Ville, ses équipements, les démarches administratives, les différentes activités culturelles, associatives et sportives et les projets municipaux. Un bon moment convivial et de découverte, une belle façon d'établir le contact avec les élus présents, en leur remettant aussi une pochette cadeau, en signe de bienvenue. Après le visionnage d'un diaporama de "Saint-Mitre autrefois" (une création de l'ancien maire, Christian Beuillard), présentant le charme du vieux village, chaque élu s'est présenté. "L'équipe municipale et



Le maire et les élus ont pu répondre aux questions de ces nouveaux Saint-Mitréens.

/PHOTO P.G.

*moi-même sommes heureux de vous recevoir et de vous accueillir à Saint-Mitre-les-Remparts", a déclaré en préambule le maire, Béatrice Aliphath, et d'ajouter : "Nous bénéficions d'un territoire riche en beautés: espace naturel, tranquille à côté d'une vie économique importante et, un patrimoine si beau à préserver et protéger, et, où les activités sont aussi bien nom-*

*breuses. Les 70 associations répertoriées sur la commune contribuent à tisser un lien social très important avec la population (jeune et moins jeune) et apportent une offre culturelle et sportive bien étoffée."* Le maire a mentionné les projets communaux en cours et à venir, toujours à la recherche de l'épanouissement, la sécurité des habitants et la préservation de l'en-

vironnement, du patrimoine et du cadre de vie, dans le domaine de l'eau (plages, eaux de baignade) de l'air, des aménagements du littoral, du classement national des sites etc.... Enfin, avant de les convier au cocktail de bienvenue, Béatrice Aliphath a invité les nouveaux arrivants à la traditionnelle photo de groupe, puis, avant de répondre aux éventuelles questions.

**SAINT-MITRE** ● La "Saint-Valentin de la République" Aujourd'hui de 16h30 à 19h, Vincent Kinda, élu d'opposition, organise une rassemblement sur le parvis de la mairie.

# Les enfants formés aux gestes qui sauvent



Les écoliers étaient très à l'écoute des conseils prodigués par les deux formatrices de la Croix Rouge.

/PHOTO P.G.

Des l'âge de 10 ans, les enfants peuvent suivre la formation aux gestes qui sauvent, c'est pourquoi la Croix Rouge propose une initiation spécifique adaptée à ce jeune âge : il est important de savoir que, chaque année, 10 000 vies pourraient être sauvées si seulement, 20% de la population française connaissaient les "bons gestes de 1er secours".

C'est pourquoi, deux personnes de la Croix-Rouge étaient là, jeudi dernier, à l'école Jean Rostand pour proposer une formation aux 57 enfants des classes de CM1 (en deux groupes). Ils ont pu suivre une formation aux gestes simples qui ne nécessitent pas d'entraînements physiques, juste un apprentissage des premiers secours à porter à une victime qui peuvent lui sauver la vie. Une initiation aux gestes dans l'intention d'apprendre à "protéger et alerter" car, toute personne doit pouvoir porter se-

cours à une autre. Il est important de savoir que la sensibilisation et la formation aux premiers gestes de secours et qui sauvent est désormais obligatoire dans les programmes du primaire, ainsi l'enseignement "Apprendre à porter secours" (APS) intégré dans les programmes scolaires, comporte un apprentissage des principes simples, un enseignement qui évolue selon de développement de l'enfant (en maternelle, il s'agit pour l'enfant de savoir composer le 15 après avoir reconnu les risques possibles de son environnement). Une formation essentiellement pratique effectuée à partir de démonstrations, un apprentissage des gestes de 1er secours de base afin d'acquérir les capacités nécessaires pour être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à la personne.

La formation se termine aussi par la délivrance d'un diplôme pour chaque enfant.